

Joigny, le 18 novembre 2015

Inspection de l'éducation  
nationale  
Joigny Centre Yonne

Téléphone  
03 86 62 00 71  
Télécopie  
03 86 92 94 12  
Courriel  
secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin et Danube  
89300 JOIGNY

# NOTE DE SERVICE N° 3

## Année scolaire 2015/2016

Emargement des enseignants de l'école,  
Des titulaires remplaçants  
Et des personnels spécialisés des RASED



### SOMMAIRE

### Plan de formation 2015 - 2016

L'inspectrice de l'éducation nationale  
Isabel Roumieux

## **Animation pédagogique – Formation continue**

Vous trouverez ci-après le plan de formation de la circonscription mis en place pour les enseignants du cycle 1, des cycles 2 et 3 et directeurs (pour 3 heures spécifiques). Pour mémoire, le plan de formation se découpe pour chaque enseignant en 9 heures d'animation pédagogique obligatoires sans choix possible, et 9 heures d'actions de formation continue obligatoires, mais avec possibilité de choisir celles qui peuvent répondre à vos besoins ou intérêts.

**En maternelle**, les actions d'animation et de formation s'inscrivent dans un cadre départemental commun. Le nouveau programme de l'école maternelle mis en application à la rentrée ainsi que les relations avec les familles y occupent une place centrale.

Le dispositif de formation est identique pour l'ensemble des enseignants de l'Yonne et ne nécessitera aucune inscription individuelle.

Pour les enseignants de **GS et d'une classe élémentaire**, il conviendra de se situer soit sur le programme d'animation maternelle, soit sur le programme d'animation élémentaire.

**En école élémentaire**, les formations mettent également l'accent sur les évolutions des programmes et une réflexion départementale sur la laïcité. L'équipe de circonscription a fait le choix de permettre aux enseignants, parce que les enjeux sont essentiels pour la réussite des élèves, de laisser du temps de réflexion, d'élaboration et de mise en œuvre aux équipes d'une action ou un dispositif en lien avec le projet d'école (chantier d'école).

De même, pour les écoles concernées par les dispositifs «Plus de maîtres que de classes» et celles situées en «REP», un temps de travail d'équipe, en lien avec les dispositifs, peut être sollicité (REP, PMQC).

Pour les chantiers d'école, les dispositifs «PMQC» et le travail en lien avec le projet REP, vous aurez à renseigner et à retourner l'annexe 2.

D'ici la fin du mois de novembre, nous vous ferons parvenir les différentes dates, ainsi qu'un tableau informatique permettant de vous inscrire dans les formations souhaitées, à retourner à la circonscription. Toutefois, en fonction du nombre de personnes inscrites, une formation pourrait être annulée ou au contraire dédoublée.